Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 11 (1923)

Heft: 5

Artikel: Catalogue des curés de Fribourg

Autor: Waeber, L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817551

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CATALOGUE DES CURÉS DE FRIBOURG

par L. WAEBER, chanoine.

Suite)

RICHARD DE MONTMACON. — Strassberg était mort le 2 décembre 1343, et le 6, l'avoyer et la majeure partie du Conseil et des Deux-Cents s'étant réunis aux Cordeliers, en leur nom ainsi qu'au nom de la communauté qu'ils représentaient ¹, élirent curé de Fribourg Richard de Montmacon ou de Maggenberg. (Rec. dipl. III, p. 84.)

Curé de Tavel, bénéfice dont la collature appartenait à sa famille, puis de Belp — il est attesté comme tel de 1319 à 1345 — Richard de Montmacon paraît avoir habité surtout Fribourg, où il joua déjà un certain rôle du temps de Louis de Strassberg.

Son frère, Jean I de Maggenberg, notre avoyer, avait conduit à la bataille de Laupen le détachement des Fribourgeois et il y était glorieusement tombé. Le fils de ce dernier, Jean II de Maggenberg, succéda à son père comme avoyer, et il est dès lors assez naturel de supposer que les considérations de famille n'auront pas été étrangères à l'élection de notre nouveau curé, l'avoyer qui eut à présider cette réunion des deux conseils étant le neveu de celui qui y fut désigné comme plébain.

Le 11 août 1345, Richard de Montmacon résigna, de

¹ Ou qu'« ils constituaient » (communitatem facientium), comme s'exprime l'acte notarié.

Tavel où il paraît s'être retiré, la cure de Belp : il lui était sans doute difficile de la conserver après que, à la bataille de Laupen, les siens s'étaient trouvés aux côtés des ennemis des Bernois ¹. Quant au titre de curé de Fribourg, il semble ne l'avoir jamais porté, et son élection être même restée sans effet, à la suite d'événements que nous ne réussissons que partiellement à deviner.

HUGUES WEGON. — Voici du moins les faits que nous pouvons constater. Non seulement, il n'est plus jamais question de Richard de Montmacon comme curé de Fribourg, mais en cette même année 1345, nous nous trouvons brusquement en face d'un nouveau titulaire ou, plus exactement, en présence de deux compétiteurs prétendant au poste de curé de notre cité : Pierre Riche (Petrus Divitis) de Bâle, nommé par Albert d'Autriche ² et le chapelain Hugues Wegon de Fribourg, élu par l'avoyer, le Conseil et la communauté.

Jacques de Billens, Grand-Vicaire de Lausanne, invoqué comme arbitre, pour mettre fin à ce conflit qui n'avait que trop duré, et qui, de longue date déjà, lui avait été soumis, finit par convoquer chez lui les deux parties. Riche se fit représenter à cette entrevue par un clerc de Lausanne; Hugues au contraire, y arriva en personne, escorté de plusieurs de ses partisans, et muni de pièces justificatives destinées à prouver la validité de son élection, en établissant le droit que possédait Fribourg de se donner un plébain. L'arbitre dut reconnaître que ces lettres donnaient raison aux représentants de la cité des Zæhringen. Il enveloppa cependant sa sentence de prudentes réserves. Pour éviter, disait-il, d'entreprendre un long procès et pour mettre fin, par une décision de fait, et pour cette fois seulement, à une vacance qui n'avait que trop duré, mais sans vouloir il le notait expressément — trancher la question de droit,

¹ Sur tout ceci, voir Büchi, Freib. Geschichtsbl. XV, p. 100.

² Notre suzerain, car nous étions alors sous la domination des Habsbourg.

Jacques de Billens, au nom de l'Evêque de Lausanne, conféra les fonctions de curé de Fribourg à Hugues Wegon (Rec. dipl. III, p. 89).

Comment cette difficulté était-elle née? Pourquoi l'Autriche, après avoir, en 1289, enlevé aux bourgeois de Fribourg le droit de nommer leur curé, et leur avoir rendu, en 1308, cette prérogative, songea-t-elle à la leur ôter de nouveau moins d'un demi siècle plus tard?

On a supposé que c'était parce que Fribourg avait trop tardé à en faire usage ¹. Mais le texte ne dit rien de pareil. D'ailleurs, on n'a guère l'impression que l'on dépassait alors les délais fixés pour les nominations. Celle qui aboutit à l'élection de Richard de Montmacon fut particulièrement rapide, puisqu'elle eut lieu quatre jours déjà après la mort de Louis de Strassberg.

Par contre, ce qu'il y a de curieux, c'est que cette nomination de Montmacon soit complètement passée sous silence par le Vicaire général de Lausanne. Selon lui, c'est à la mort de Strassberg, soit donc à deux ans, que remonte la vacance, et depuis un temps assez long également que la cause a été portée, par les deux compétiteurs, devant l'Ordinaire.

Ce qu'il laisse entendre non moins clairement, c'est que le conflit surgi à Fribourg ne provenait aucunement d'une question de personne — et, à la vérité, on aurait difficilement compris pareille attitude de la part de l'Autriche, après les services rendus par la famille de Maggenberg, notamment encore à la bataille de Laupen. Jacques de Billens nous dit en toutes lettres que c'était un problème de droit qui était en jeu : il s'agissait de savoir à qui reve-

¹ Ainsi [Büchi], Die deutsche Seelsorge in der Stadt Freiburg, p. 68. C'est aussi l'explication qu'une main ancienne a notée au verso de la décision arbitrale du Grand-Vicaire de Lausanne (G. S. Nº 7); et elle peut se comprendre de la part de quelqu'un qui, ignorant la nomination de Richard de Montmacon, et n'ayant sous les yeux que la sentence de Jacques de Billens, était frappé de cette longue vacance dont il y était question.

nait la nomination; où plus exactement, ils étaient deux à prétendre qu'elle leur appartenait, et à avoir fait usage du droit qu'ils s'attribuaient. Nous savons comment le différend s'est terminé, mais nous ignorons comment il a commencé, et notamment dans quelle relation s'est trouvée avec lui la résignation — car renonciation il semble bien y avoir eu — de Richard de Montmacon. Etait-ce en même temps que se faisait à Fribourg la nomination de ce dernier que l'Autriche présenta, de son côté, un candidat? et est-ce la raison pour laquelle Montmacon jugea prudent de se désister? Et, si oui, fut-ce immédiatement après que le nouvel élu des Fribourgeois fut désigné dans la personne de Hugues Wegon 1? Autant de questions que l'on ne peut mal-

¹ Riche est mentionné le premier par le Vicaire général de Lausanne, indice peut-être que sa présentation avait précédé celle de Hugues Wegon, lequel aurait été, dans ce cas, le candidat opposé par Fribourg à celui du duc d'Autriche. Mais on pourrait, en sens contraire, soit en faveur d'une nomination tardive de Hugues Wegon, souligner le fait que sa signature, que l'on retrouve assez souvent, plus tard, avec la mention de curé de Fribourg, au bas d'actes passés dans notre ville ou dans les environs, est inconnue encore en cette année 1344 qui nous intéresse. Le nom que l'on y rencontre par contre assez régulièrement, après l'avoir, d'ailleurs, trouvé déjà quelques années plus tôt, c'est celui de Jacques de Villar, curé de Frutigen. Cet ecclésiastique, qui résidait à Fribourg, fut chez nous un personnage assez en vue. Il avait fait partie, avec Richard de Montmacon entr'autres, et l'avoyer Jacques de Düdingen, de la commission de cinq membres établie, à la demande de l'avoyer, du Conseil et de la Communauté, par Louis de Strassberg, en 1340, lors de sa troisième renonciation. Cette commission était chargée de désigner les ecclésiastiques qui auraient à desservir Saint-Nicolas, en l'absence du curé titulaire, si les vicaires que ce dernier avaient nommés, venaient à être remerciés par la communauté. Elle avait en outre mission, si Strassberg était trop éloigné pour pouvoir être atteint facilement, et tout au moins jusqu'à ce qu'il puisse l'être, d'instituer, en son nom, ces remplaçants (Rec. Dipl. III, p. 38.) Le même Jacques de Villar est du nombre des témoins à la nomination de Richard de Montmacon comme curé de Fribourg. Il est l'un de ceux qui accompagnent Hugues Wegon à Lausanne, lors de sa comparution devant Jacques de Billens, et c'est encore lui qui fut, en cette même occasion,

heureusement que poser; encore fallait-il le rappeler, afin d'expliquer pourquoi, dans le tableau qui servira de conclusion à ces notices, nous devrons passer sous silence la date du désistement de Richard de Montmacon et celle de la désignation de Hugues Wegon comme curé par les bourgeois de Fribourg. Quant à Pierre Riche, il n'a pas à figurer sur la liste de nos plébains, puisque son élection n'a jamais été acceptée chez nous, ni reconnue par l'Evêché de Lausanne.

Définitivement installé en décembre 1345, Hugues Wegon signe souvent, comme curé de Fribourg, au cours des années 1348 et 1349 ¹, et une fois encore l'année suivante, où, par acte du mois d'août 1350, un noble de notre cité, Paul de Cirquillies, du consentement de son épouse Catherine, vend au couvent de la Maigrauge une pièce de terre à Barberêche (Arch. de la Maigr. tiroir 5b, n° 49).

Curé de Fribourg depuis une date que nous ne pouvons pas préciser, mais reconnu comme tel par l'autorité diocésaine le 1^{er} décembre 1345, Hugues Wegon l'était donc encore au milieu de l'année 1350.

A son successeur connu sous le seul nom d'ULRICH,

chargé par le Grand-Vicaire, de mettre l'élu en possession, désormais incontestée, de l'église de Saint-Nicolas. En rencontrant par conséquent, à maintes reprises, en 1344, sa signature à côté de celle du Doyen, soit donc là où l'on s'attendait à trouver celle du curé, on a tout naturellement l'impression que notre ville était alors sans plébain, et que c'était, plus ou moins, Jacques de Villar qui en tenait lieu. L'argument est cependant de ceux qu'il faut d'autant moins presser que notre Hugues Wegon évitait peut-être de signer, tout en étant déjà choisi comme curé, précisément à cause du conflit qui avait surgi à Fribourg. En outre, même au cours de 1346 et 1347, années où, cependant, il était curé reconnu, sa signature ne se rencontre pas, pour n'apparaître, et désormais assez fréquemment, qu'en 1348 et 1349.

¹ Dellion s'arrête à cette dernière date. Schneuwly, par contre, s'abstient de préciser et se contente d'indiquer 1345, comme entrée en fonctions.

Schneuwly et Dellion assignent comme dates extrêmes qui nous soient attestées, celles de 1358 et 1360.

La première peut être reculée de cinq ans. En effet, par acte du 12 janvier 1352-53, Ysabelle, fille de Jacques de Duens, bourgeois de Fribourg, demande, en vertu du privilège accordé naguère aux barons de notre cité¹, à être enterrée à Hauterive, et fait un legs au monastère, sous les sceaux de Uldricus, curé de Fribourg et de Pierre, curé de Bösingen².

Quant à la dernière attestation, elle se trouve de nouveau à la Maigrauge : par acte du 17 avril 1360, Uldricus, curé à Fribourg et Pierre, curé à Riaz, reconnaissent que Pierre de Williens, en mars 1288, pour éteindre un cens, et ensuite d'un legs fait par son père, avait cédé une vigne au monastère de la Maigrauge ³.

JEAN DE DUENS (ou de DÜDINGEN). — Dellion le place en 1368, au 2 novembre 1378. La première date est exacte, tandis que la seconde est due à une erreur de transcription de Schneuwly, lequel s'avance trop et copie mal ses propres données, en affirmant, dans sa liste, que Jean de Duens fut curé de 1370 à 1378. Il s'en tient par contre exactement à ce que permettent d'affirmer les textes, en notant, dans sa table justificative, que de Duens est attesté comme curé de Fribourg en 1368 et en 1373, qu'il était déjà mort en 1378, et que, si l'on ose s'en rapporter au Nécrologe de Fraubrunnen, son décès se placerait le 2 du mois de novembre. Voici les références à l'appui de ces conclusions, celles-là, répétons-le, incontestables:

Par acte du 4 mai 1368, sous les sceaux du doyen et de Jean de Duens, curé de Fribourg, un bourgeois de notre ville, dont une partie du verger qu'il possédait sur les Places, devant la Grande porte, avait été expropriée pour y éta-

¹ Voir ci-dessus, p. 149.

² A.C.F. Hauterive, 1^{er} suppl., nº 146; Régeste Gumy nº 1411. Il y a un vidimus du 7 oct. 1360.

³ Maig. tir. 28, no 9.

blir un étang ou fossé, confesse avoir reçu une certaine somme comme dédommagement ¹.

Un peu plus de cinq ans plus tard, en décembre 1373, également sous les sceaux du décanat et de Jean de Duens, curé de Fribourg, un habitant de notre cité et sa femme vendent à la ville une maison et une cheminée murée qu'ils possèdent près de la Tour de la Porte de Morat ².

D'autre part, par acte du mois de février 1378-79, signé du clerc dont le nom revient dans toutes les pièces de cette époque: Henri Nonans, un bourgeois de notre ville: Nicolas Adorna, s'engage à abattre les arcades et à reconstruire, pour une certaine somme, les façades de deux maisons, dont l'une avait été achetée à Jean de Duens, naguère curé de Saint-Nicolas 3.

Et quant au livre des anniversaires de Fraubrunen, il porte, au 4 des nones de novembre, soit au 2 du mois : commemoratio animarum... ... Item Her Hans von Tudingen. Kilchher zuo Friburg in Öchtland 4. Malheureusement, comme ce n'est pas un obituaire, nous ne sommes pas autorisés à fixer, sans doute possible, le décès de notre curé au 2 novembre, et surtout, à supposer que tel fût bien le quantième du mois de sa mort, nous serions réduits à en ignorer encore l'année.

A Jean de Duens succède NICOLAS CHEDEL, dont les fonctions de curé nous sont attestées à partir de 1378-79 et jusqu'en 1382.

La première date nous est livrée par le dernier acte cité ci-dessus, soit celui de février 1378-79, concernant une maison ayant appartenu à Jean de Duens, et qui est scellé par le nouveau curé de Fribourg, Nicolas Chedel. (Nic. Chedel curati sigillum.)

¹ A.C.F. Stadtsachen, série A, nº 70.

² Id. A, nº 82.

³ Olim et in illo tempore curato. (Id. A, nº 85.)

⁴ Das Jahrzeitbuch des Klosters Fraubrunnen, ed. Theodor v. Mohr, p. 162. (Die Regesten der Archive in der schweiz. Eidgenossenschaft, Bd II, Heft II, Chur 1851.)

Chedel, d'autre part, est encore curé en 1382. Nous en avons une double preuve. Par acte du 13 février 1381 secundum stilum curiae lausannensis, ce qui nous place clairement en 1382, le curé de Fribourg, Nicolaus dictus Chedel, reconnaît avoir reçu de l'avoyer, du Conseil et de la communauté, pour le compte de la fabrique de Saint-Nicolas, le montant de 200 florins, que ceux-ci devaient aux Dominicains de Bâle, et il s'engage à amortir cette somme, à raison de douze florins par an, à verser entre les mains du procureur du dit couvent 1.

L'autre attestation nous est fournie par une pièce qui a été souvent citée, parce qu'elle est l'une des premières à nous renseigner sur la composition du clergé de Saint-Nicolas. Un certain Jean de Duens, du consentement de sa fille et de son beau-fils, avait donné un pré en indivision à la confrérie de Notre-Dame à Fribourg d'une part, et au clergé de Saint-Nicolas d'autre part, avec, en retour, obligation pour ce dernier de célébrer quelques anniversaires. L'acte fut passé en mai 1382, sous les sceaux du Conseil et de la communauté, mais aussi sous celui du doven, agissant en son nom et en celui du clergé, et c'est ce qui nous vaut l'énumération détaillée des membres dont ce dernier se composait alors : le doyen, Pierre Vouchers ; le curé, Nicolas Chedel; le procurateur du clergé, Otton, dit Malamulier, et enfin six chapelains, également désignés par leurs noms, et parmi eux Jean Cordeir, le successeur de Chedel comme curé de Fribourg 2. (A suivre)

¹Reproduit dans Fontaine, Collection diplomatique, T. VI, p. 287. Bibl. cant.

² Arch. du Chapitre de Saint-Nicolas, Donations, nº 68.